



COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

REUNION PLENIERE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Présents : MM. DIAS (PRESIDENT), ABED, MELLE BARROCAS, BCHIR, CROISE, DENNIELOU, FOLTIER, FILIN, GALLONDE, GRADINARI, VILELA, SAADA, ZAMO.

Assistent : MM. DELAGE (REPRESENTANT DE LA COMMISSION TECHNIQUE), ETIENNE (REPRESENTANT DES ARBITRES AU CD).

Invité : M. CASTEJON (MANAGER GENERAL IVRY US – Partiellement)

Excusés : MM. AISSAOUI, HARCHAY, HOCQ (PRESIDENT UNAF 94), VALLETEAU.

La CDA du Val-de-Marne est accueillie ce jeudi 17 janvier 2019, pour sa réunion plénière, par le club d'Ivry US à l'Auberge Aveyronnaise dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. En préambule, Michel CASTEJON, Manager Général, se dit très honoré de faire connaissance avec les commissaires de l'arbitrage Val-de-Marnais.

José DIAS le remercie pour cette initiative et l'organisation de cette réunion plénière décentralisée.

INTRODUCTION ET APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU 19 NOVEMBRE ET 13 DECEMBRE

Après un appel « absents-présents », la réunion est ouverte à 20h30. L'ordre du jour est annoncé :

- **Fonctionnement** : point sur les corrections des copies du test théorique de rattrapage du 25/11/18 – Promotions exceptionnelles.
- **Bilan des actions** : point calendrier – Avenant au RI / QCM n°2 – Application annexe 2 et article 5 du RI (tests) – Remise des écussons et présentation des tuteurs – Arbitres à convoquer.
- **Projets** : Filière Arbitrage Régional (F.A.R) – Jeunes Arbitres – Relations CT/CDA : animations à mettre en place, Arbitrage féminin : actions de recrutement – Commission CDPA.

Les PV des 19 novembre (réunion de travail – section administrative) 13 décembre (Bureau) 2018 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Plusieurs infos CRA :

- Nomination d'un nouveau Président de CRA, **Monsieur Daniel GALLETI**, et d'un Conseiller Technique Régionale en Arbitrage (C.T.R.A), **Monsieur Daniel CHABOT**. 8 membres composent dorénavant cette Commission.
- Effectif arbitres LPIFF qui s'élève à **2258**, dont **267 recensés** pour le Val-de-Marne.
- Stage initiateurs en arbitrage, se **déroulera le 19 janvier 2019** à Eaubonne. Plusieurs membres de la CDA y participeront.
- 2 arbitres Futsal du District ont été promus, depuis le 1^{er} janvier, dans les championnats régionaux.

POINT SUR LES CORRECTIONS DES COPIES DU TEST THEORIQUE – 25/11/18

Le pôle « formation » fait un point des corrections des copies du test théorique du 25/11/18. Un bilan des notes est en cours de réalisation, les correcteurs sont chargés de les transmettre à Aurélien qui les insérera dans le tableau général « arbitres 2018/2019 ».



PROMOTIONS EXCEPTIONNELLES

Conformément à son annexe 7 intitulé « Dispositions particulières » et son alinéa « Promotion en cours de saison » et en vertu des conditions d'évaluation définies et fixées dans son présent règlement intérieur, la Commission de District de l'Arbitrage à l'opportunité de faire valider en séance **une circulaire intitulée – promotion exceptionnelle - et peut donc permettre à des arbitres de bénéficier d'une montée en cours de saison.**

Après avoir parcouru la liste des effectifs en date de la 17/01/19, elle statue la décision suivante :

- **Accélération promotionnelle dans la catégorie Arbitre Départemental 2 pour Messieurs Philippe BIES, Jorge HENRIQUES, Kévin MENDY, Rodolphe MILET et Emilien TRAHAY** qui officieront désormais au centre en PREMIERE DIVISION et à la touche sur les championnats d'EXCELLENCE

Il est rappelé que ces promotions exceptionnelles en cours de saison peuvent être effectuées « seulement » pour les arbitres ayant satisfait aux conditions d'évaluation (test théorique – physique), et que la CDA prend les décisions qui s'imposent en fonction des différents besoins des catégories.

POINT CALENDRIER

Les prochaines échéances sont annoncées en séance avec notamment plusieurs actions programmées sur les mois qui arrivent :

- ✚ Comité de Direction du District : le 19 janvier 2019 à 9h00
- ✚ Réunion CDA restreinte « Bureau » : le 21 janvier 2019 à 19h30
- ✚ Formations continues : les 24 janvier, 14 février 2019 prochains : 19h30-21h00

AVENANT AU RI – QCM n°2

TITRE 3 – LES ARBITRES – ARTICLE 5.1 (modifié comme suit)

La CDA organise chaque saison un contrôle de connaissances théoriques **et deux QCM**. L'épreuve est définie par la CDA en début de saison.

Elle peut définir une note minimale au-dessous de laquelle l'Arbitre n'est plus désignable jusqu'à la fin de la saison et est rétrogradé en division inférieure en fin de saison.

Une note minimale pour le QCM est fixée à 8/20. En cas de non-participation, ou d'échec, l'Arbitre ne sera plus désignable sur une compétition officielle jusqu'à la fin de la saison. Cependant, pour cet examen il ne sera pas rétrogradé en division inférieure en fin de saison. Exclusivement ledit contrôle de connaissances théoriques fera l'objet d'une application stricto sensu de cette disposition réglementaire.

La CDA fixe pour chaque saison au moins 3 sessions d'organisation (pour le test théorique) **et deux sessions d'organisation (pour les QCM)** afin que les Arbitres remplissent les nécessités réglementaires. Les Arbitres et Arbitres Assistants ont l'obligation de passer le contrôle **et le QCM** à l'une de ces sessions afin de demeurer désignables.

Si l'Arbitre ou l'Arbitre Assistant ne s'est pas soumis au dernier contrôle de connaissances théoriques, de la saison, il ne peut plus être désigné sur une compétition officielle et est rétrogradé en division inférieure en fin de saison.



S'il s'agit d'un Arbitre ou d'un Arbitre-Assistant qui n'est pas rétrogradable du fait de sa catégorie, il a l'obligation, la saison suivante, de se présenter au contrôle de connaissances théoriques dès la première session, et il ne devient désignable qu'après avoir passé ce contrôle.

L'avenant proposé est adopté à l'unanimité des présents et sera soumis à approbation lors du Comité de Direction le 19 janvier 2019. La publication de la version officielle sera introduite sur le site internet du District.

Suite au QCM n°2, elle prend connaissance des résultats, les arbitres suivants (ci-dessous) n'ont pas obtenu la note minimale de 8/20, conformément à l'avenant n°1 au Règlement Intérieur ils ne seront plus désignés sur une compétition officielle jusqu'à la fin de saison. L'application de la décision interviendra dès l'entrée en vigueur du présent avenant. Elle sera communiquée aux concernés par la voie officielle.

D1	CHEMAR	OLIVIER
D2	TAYEL	AMRE
D2	TOUATI	NIZAR
D3	BENZOHRA	MOHAMED
D3	BOUEDDINE	SALIM
D3	EL HAJJAM	SAMI
D3	FROMAGER	ELIN
D3	RENE	ADLER
D4	GHANMI	MEHDI
D4	LAMBERT	MICHEL
D4	MAJRI	NAJIB
D4	WESLATI	NADHMI
Diversifié	VABRE	GUY
JAD 2	ALEXIS	DIMITRI
JAD 2	HERBACHE	FAOUZI
JAD 2	MOREAU	XAVIER

D4	VILLADA PINEDA	EDUWIN ANDRES
Diversifié	MATHIAS	MATHIEU
JAD 2	SADOK	CHAFIQ
AAD1	LOISEAU	HUBERT
D3	DROUDE	WHONDY
D3	SIHL	NICOLAS
D4	FAHAR	ZAKOINA
JAD 1	SOUKOUNA	KHAGORO
JAD 2	BARAN	KANI
JAD 2	SBIAI	YA

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.2 du Règlement Sportif du District



DECISIONS REGLEMENTAIRES – ARTICLE 5 « EXAMENS ET OBSERVATIONS »

Deux dates de rattrapage ont été programmées pour pouvoir permettre aux arbitres absents de réaliser le test théorique : le 25 novembre 2018 et le 17 décembre 2018.

Conformément au calendrier de saison des arbitres du Val de Marne ;
Conformément à l'article 5 - Examens et observations - du Règlement Intérieur de la CDA ;
Après avoir pris connaissance des pièces en sa possession (copies) ;

Considérant que la CDA organise chaque saison un contrôle de connaissances théoriques ;
Considérant que les Arbitres et Arbitres Assistants ont l'obligation de passer ce contrôle afin de demeurer désignables ;
Considérant qu'au 15 décembre de la saison en cours, les arbitres suivants (ci-dessous) n'ont pas régularisé leur situation :

- **MM. BENZHORA - BOAMAH - BRUDER - EL HAJJAM - SADOK - TAYEL - VABRE - DELVA - GUEGUEN - RUFFIER
POUPELLOZ**

Par ces motifs et après analyse de leur situation personnelle ;
La Commission de District de l'Arbitrage statue les décisions suivantes :

- **Non désignation sur des compétitions officielles jusqu'à la fin de la saison ;**
- **Rétrogradation en division inférieure en fin de saison.**

Si du fait de leur catégorie, ils ne peuvent être rétrogradables, ils auront l'obligation, la saison suivante, de se présenter au contrôle de connaissances théoriques dès la première session, et ne seront désignables uniquement qu'après l'avoir passé.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.2 du Règlement Sportif du District

DECISIONS REGLEMENTAIRES – ANNEXE 2 « TESTS PHYSIQUES »

Deux dates de rattrapage ont été programmées pour pouvoir permettre aux arbitres absents de réaliser le test physique : le 25 novembre 2018 et le 17 décembre 2018.

Conformément au calendrier de saison des arbitres du Val de Marne ;
Conformément à l'annexe 2 - Tests physiques - du Règlement Intérieur de la CDA ;
Après avoir pris connaissance des pièces en sa possession (fiches présence) ;

Considérant que les arbitres sont tenus d'effectuer, chaque saison, un test physique. La CDA fixe au moins trois dates pour réaliser ce test.

Considérant que les arbitres suivants (ci-dessous) n'ont pas réalisé leur test physique :

- **MM. EL HAJJAM - SADOK - VABRE - BEN AMRI - RUFFIER POUPELLOZ - LADHUIE - RENE**

Par ces motifs et après analyse de leur situation personnelle ;
La Commission de District de l'Arbitrage statue la décision suivante :



- Non désignation sur des compétitions officielles jusqu'à la fin de la saison

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.2 du Règlement Sportif du District

VALIDATION DES MALUS

Conformément à l'annexe 5 du Règlement intérieur et après étude des situations, la CDA procède au retrait de points pour les arbitres suivants :

WK : 18 novembre 2018

NOM	PRENOM	CATEGORIE	MOTIF	MALUS
ROUIDJALI	Lotfi	D4	Déconvocation	2
SGHAIER	Elia	JAD2	Déconvocation	2

WK : 25 novembre 2018

NOM	PRENOM	CATEGORIE	MOTIF	MALUS
KHALFALLAH	Nadir	Diversifié	Déconvocation	2
ROUIDJALI	Lotfi	D4	Rapport	2
CAVA MAJAMBA	David	JAD1	Rapport	2
FOFANA	Badiougou	D2	Rapport	2
PETER	Hugues	D3	Rapport	2
KHOUIDMI	Yacine	D3	FMI	2

WK : 2 décembre 2018

NOM	PRENOM	CATEGORIE	MOTIF	MALUS
LOUSSAIEF	Yacine	JAD2	Absence	10
TIENDREBEOGO	Serge	D4	Absence	10
TOUATI	Nizar	D2	Absence	10
DELVA	Jonas	JAD2	Retard	

WK : 9 décembre 2018

NOM	PRENOM	CATEGORIE	MOTIF	MALUS	MATCH ET DIVISION
LOISEAU	Hubert	AAD1	Absence	10	Vincennes / Vitry es D1
BOUEDDINE	Salim	D3	Absence	10	Futsal
BOUHASSIS	El ghali	D1	Déconvocation	2	
TIENDREBEOGO	Serge	D4	Déconvocation	2	
LOUSSAIEF	Yacine	JAD2	Déconvocation	2	
SBIAI	Yanis	JAD2	Déconvocation	2	
SISSOKO	Mamadou	JAD2	Déconvocation	2	
DROUODE	Whondy	D3	Rapport	2	

WK : 16 décembre 2018

NOM	PRENOM	CATEGORIE	MOTIF	MALUS	MATCH ET DIVISION
TOUABET	Fawzi	D4	Absence	10	Bry / Ormesson U19
JEANNE	Ludovic	D3	FMI	2	Mimosa / MADA Seniors
DRIES	Samy	D3	Rapport	2	Thiais / Chevilly Seniors



La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

REMISE DES ECUSSENS / PRESENTATION DES TUTEURS

Une soixantaine de candidats arbitres ont pris part aux deux premières sessions de la saison, organisées par la Commission De District De l'Arbitrage (une troisième est en cours). Résultat : 44 arbitres validés après la formation théorique et une observation terrain.

Symbolique mais importante, la première étape s'est concrétisée le jeudi 10 janvier 2019 dans la salle Rotonde du District avec la remise de l'écusson officiel. Cette remise se déroulait dans le cadre de la galette de l'UNAF. La grande famille de l'arbitrage Val-de-Marnais était représentée : la CDA au grand complet présidée par José Dias, et les membres du Comité Directeur de l'UNAF 94. Le Président du District du Val-de-Marne, Thierry Mercier, avait également tenu à être présent. Il a félicité les nouveaux officiels avant de leur rappeler leur devoir de représentation et le sérieux de la fonction. Engagement, travail, rigueur, détermination, respect et application ont été mis en exergue dans les différents discours.

L'événement coïncidait avec le lancement de la fonction de tuteur par la CDA. Chaque nouvel arbitre s'est ainsi vu affecter un tuteur. Les 40 « parrains » parmi lesquels 25 arbitres en activité, mobilisés sur la base du volontariat, vont accompagner, conseiller et suivre au quotidien les nouveaux arbitres. Une belle preuve d'engagement, de cohésion et de transmission du savoir-faire et du savoir-être arbitral.

ARBITRES A CONVOQUER

Les arbitres suivants sont convoqués lors de la prochain séance « Restreinte – Bureau » organisée par la CDA :

- 21 janvier 2019 à 19h30 : MM. ALEXIS Dimitri – GAOUA Adam – SAID Medhi – SBIAI Yanis – TRAORE Demba
- 21 janvier 2019 à 19h45 : M. MAITREL Stevens
- 21 janvier 2019 à 20h00 : M. DELVA Jonas
- 21 janvier 2019 à 20h15 : M. SANCHO Paul
- 21 janvier 2019 à 20h30 : M. HOUACINE Amer
- 21 janvier 2019 à 20h45 : M. BOURGOU Walid

FILIERE ARBITRAGE REGIONAL (FAR)

Romain présente le projet de la Filière Arbitrage Régional pour 2018/2019.

Objectif : Former les candidats ligue Jeune et Seniors avec un roulement de 2 à 3 ans.

Organisation envisagée :

- Réunion de mise en place : jeudi 31 janvier.
 - * explication du déroulement de la formation
 - * récupération des lettres de motivation et fiche de renseignement des arbitres.
- 2 à 3 réunions-étapes sur les dates retenues en début de saison (24/02, 14/04 et 1 autre date à définir).
- Réunion bilan (12 ou 19 mai).



Programme de travail :

- Réunion-étape : travail sur les lois du jeu et questions/réponses FFF préalablement préparées à la maison.
- Retour sur le travail personnel (questionnaires faits par les arbitres de manière personnelle).
- Auto-formation : de manière aléatoire, les arbitres auront à trouver 5 questions dans les QR et devront les faire parvenir. A partir de ces questions, un questionnaire leur sera envoyé par mail ou google et sera à faire avant les réunion-étapes.
- Réalisation d'un test physique niveau ligue.

La CDA valide la liste des arbitres **qui intégreront la Filière Arbitrage Régional**, ils seront prochainement convoqués pour **une présentation du dispositif le jeudi 31 janvier 2019 au District :**

- MM. ANDRIANANTENAINA – BEN SASSI – BONAZZI - BENAMARA – CAMPOS DA FONSECA – CHABANE – CORDON-MELO – DEHMOUS – JABRI – JOACHIM – LATIAOUI - LY – ROUX – YAHYAOU

JEUNES ARBITRES – RELATIONS CT/CDA – ARBITRAGE FEMININ – COMMISSION CDPA

D'autres sujets sont évoqués :

- La CDA valide le plan d'actions proposé par Igor pour les Jeunes Arbitres.
- Des interventions dans les clubs sont proposées par Francis Delage, un tournoi éducateurs/arbitres pourrait se tenir vers la fin de la saison.
- Jennifer fait un point d'étape sur l'avancée des travaux sur la promotion de l'arbitrage féminin.

Conformément aux statuts de l'arbitrage, le District du 94 doit mettre en place une Commission chargée spécifiquement de la détection, du recrutement et de la fidélisation des arbitres. Elle est nommée par le Comité de Direction et sera composée de :

- De représentants de l'arbitrage dont au moins le Président de la CDA ;
- D'un arbitre féminin ;
- D'élus du Comité de Direction ;
- D'éducateurs ;
- De dirigeants de clubs ;
- De représentants des associations (UNAF et AEF) reconnues des arbitres et des éducateurs.

La CDA soumet la demande de création auprès du Comité de Direction.

TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Après un tour de table, la séance est levée à 23h30.

PROCHAINE SEANCE FIXEE AU MARDI 12 MARS A 20H00

Le Secrétaire Général

Nicolas DENNIELOU

Le Président

José DIAS